

資料4. 討議議事録
フランス語／英語

フランス語

**PROCÈS-VERBAL DE LA DISCUSSION
SUR L'ÉTUDE PRÉPARATOIRE
POUR
LE PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE RURALE
DANS LA RÉGION SUD
EN
RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI**

En réponse à la requête présentée par le Gouvernement de la République de Djibouti (désigné ci-après par « Djibouti »), le Gouvernement du Japon a décidé de mettre en œuvre une étude préparatoire pour le Projet d'alimentation en eau potable rurale dans la région sud en République de Djibouti (désigné ci-après le « Projet ») et l'a confiée à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désignée ci-après par la « JICA »).

La JICA a envoyé à Djibouti une mission chargée de l'Étude préparatoire (désignée ci-après la « Mission ») dirigée par M. Ryuichi KATO, Conseiller supérieur auprès du Directeur général, Département de l'Afrique, JICA. La Mission est restée à Djibouti du 16 au 25 janvier 2010.

La Mission a tenu une série de discussions avec les responsables concernés du Gouvernement de Djibouti et a mené le travail sur le terrain dans les zones concernées par l'Étude.

À l'issue des discussions et du travail sur le terrain, les deux parties ont confirmé les éléments principaux indiqués dans les documents joints en annexe. La Mission procédera au reste du travail et préparera le rapport final de l'Étude préparatoire.



M. Ryuichi KATO
Chef de mission
Equipe d'étude préparatoire
Agence Japonaise de Coopération
Internationale



M. Idris ABDOU ALI
Secrétaire Général,
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la
Mer chargé des Ressources Hydrauliques
République de Djibouti



M. Badri ALI BOGORAH
Secrétaire Général
Ministère des Affaires Etrangères et de la
Coopération Internationale
République de Djibouti

APPENDICE

1. Objectif du Projet

La présente Étude a pour objectif d'améliorer les conditions d'alimentation en eau potable (AEP) dans la région sud de Djibouti à travers la construction des installations d'alimentation en eau potable.

2. Site(s) du Projet

Les sites du Projet se trouvent dans les Régions de Dikhil, Ali-Sabieh et Arta tels qu'indiqués à l'Annexe-1. Les sites définitifs seront déterminés au cours du travail sur le terrain. En cas de nécessité d'ajouter d'autres villages, ces derniers seront sélectionnés dans le cadre du « Programme de Développement de l'Hydraulique Rurale. »

3. Organisation responsable du Projet

3-1 Organisme responsable de la gestion du Projet

Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer chargé des Ressources Hydrauliques (désigné ci-après par le «MAEM-RH»).

3-2 Organisme responsable de l'exécution du Projet

DIRECTION DE L'EAU, MAEM-RH

3-3 L'organigramme du MAEM-RH est indiqué à l'Annexe-2.

4. Rubriques demandées par le Gouvernement du Djibouti

4-1 Après les discussions tenues avec la Mission, il a été définitivement demandé par le Gouvernement de Djibouti les rubriques décrites à l'Annexe-3. La Mission a promis de les transmettre au Gouvernement du Japon.

4-2 La partie djiboutienne s'intéresse plutôt à un système AEP avec des conduites d'adduction d'eau qu'un équipement d'approvisionnement sur site équipé d'une simple pompe à main. Ayant compris l'intérêt de la partie djiboutienne, la Mission a expliqué toutefois que l'équipement AEP pourrait se déterminer également selon des conditions naturelles et sociales de chaque site.

4-3 La JICA évaluera la pertinence de la demande et recommandera au Gouvernement du Japon pour approbation.

5. Système de la coopération financière non-remboursable du Japon

5-1 La partie djiboutienne a compris le système de la coopération financière non-remboursable du Japon expliqué par la Mission tel que décrit à l'Annexe-4.

5-2 La partie djiboutienne prendra les dispositions nécessaires décrites à l'Annexe-5 de manière à se conformer aux conditions de mise en œuvre de la coopération financière non-remboursable pour mener à bien le Projet.

- 5-3 La JICA informera la partie djiboutienne de toute autre disposition à prendre nécessaire s'il y a lieu sur la base du résultat de la présente Étude.
- 5-4. L'équipe a expliqué que l'exécution de l'Étude préparatoire n'a aucun rapport à l'approbation du Projet par le Gouvernement du Japon.

6. Calendrier de l'Étude

- 6-1 L'équipe d'étude (Consultant) procèdera à l'exécution du reste de travail à Djibouti jusqu'au 12 avril 2010. Chef de l'équipe d'étude quittera Djibouti fin février et travaillera au Japon jusqu'à la mi-mars pour la concertation avec la JICA sur le résultat provisoire du travail sur site à Djibouti.
- 6-2 La JICA préparera un avant-projet du rapport final de l'Étude en anglais et en français et enverra une mission à Djibouti vers mi-septembre 2010 pour la présentation du contenu de ce rapport final.
- 6-3 Avec l'accord principal du Gouvernement de Djibouti sur le contenu de l'avant-projet susmentionné, la JICA finalisera le rapport final et l'envoyer au Gouvernement de Djibouti vers le mois du janvier 2011.

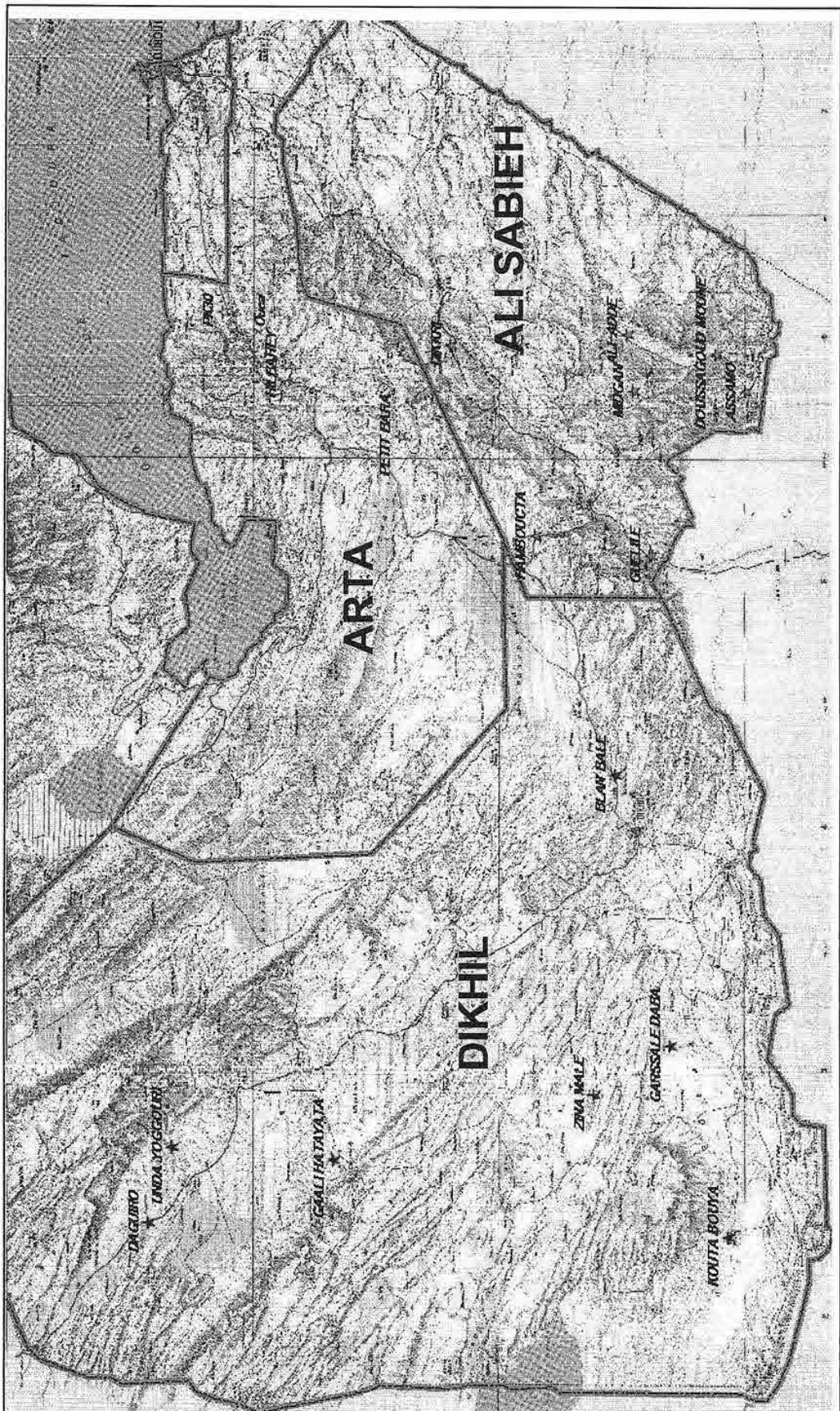
7. Autres points discutés

- 7-1 Il a été confirmé par les deux parties que l'année cible avec la population cible projetée correspondrait à celle qui vient cinq (5) ans après l'achèvement du Projet.
- 7-2 Il a été confirmé par les deux parties que le but principal du Projet consisterait à développer le système AEP rural et que l'eau superflue seule serait destinée à l'usage agricole.
- 7-3 En plus du rapport de commencement, la Mission a expliqué le tableau récapitulatif joint en annexe-6 indiquant les rubriques faisant l'objet de l'Étude y compris les dispositions à prendre par la partie djiboutienne dont le contenu a été retenu par cette dernière qui s'engage à y coopérer pleinement.

(Fin de texte)

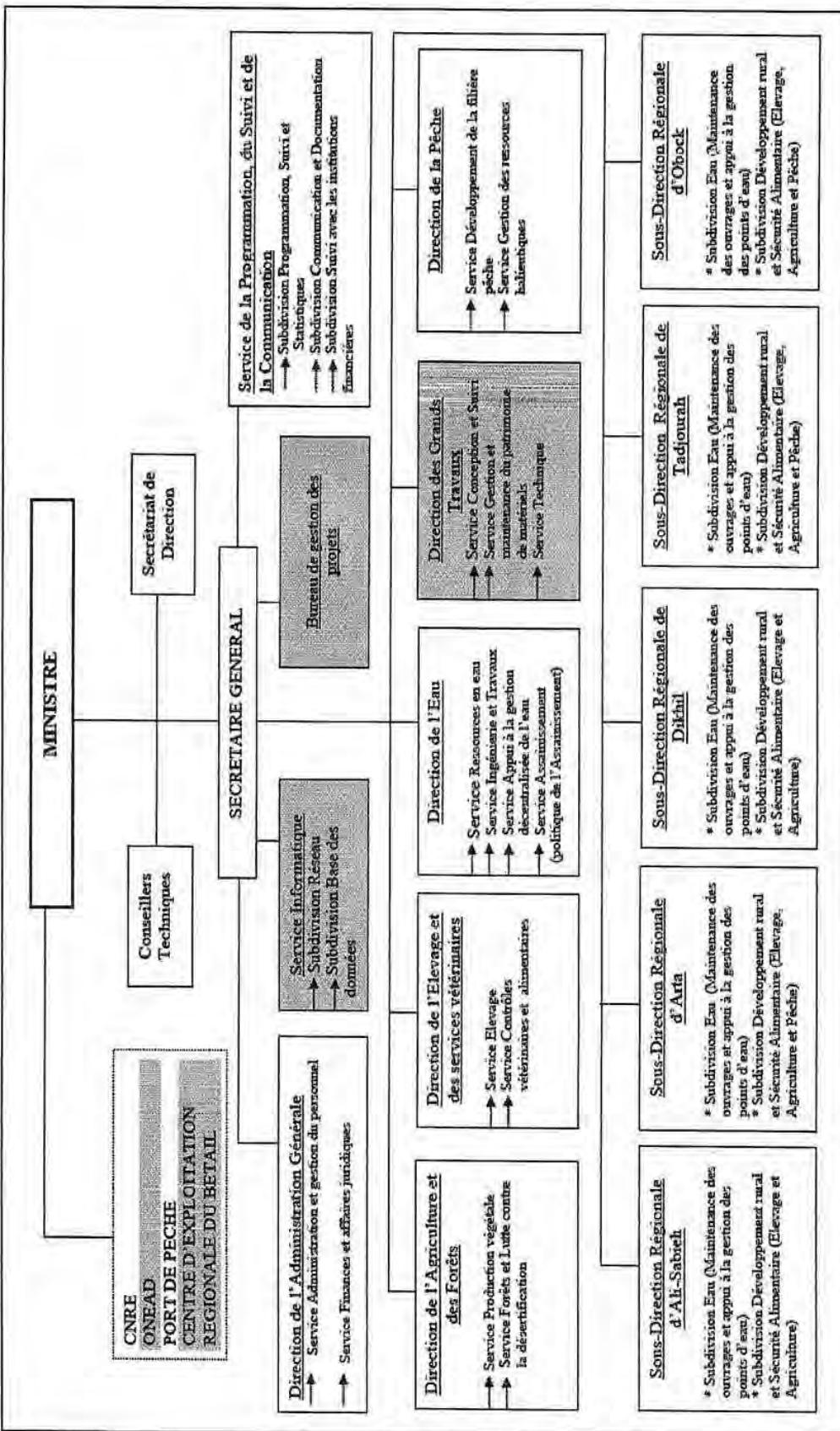
Annexes

1. Carte des sites de l'Étude
2. Organigramme
3. Rubriques demandées par le Gouvernement de Djibouti
4. Système de la coopération financière non-remboursable du Japon
5. Dispositions principales à prendre par chaque Gouvernement
6. Tableau récapitulatif des rubriques faisant l'objet de l'Étude



Annexe-1 Sites de l'Étude

3



Annexe-3 Rubriques demandées par le Gouvernement de Djibouti

Rubriques demandées

No.	Composante	Spécification
1	Construction de 21 équipements d'approvisionnement en eau souterraine dans 18 villages (L'équipement d'approvisionnement en eau souterraine inclut les suivants)	
(1)	Forage	
(2)	Équipement AEP (Cellules photovoltaïques, pompes électriques, réservoirs, bornes fontaines et abreuvoir inclus)	
2	Approvisionnement d'équipement et matériel	
	➤ Équipement et matériel pour le forage	
	➤ Équipement d'étude scientifique	
3	Soft Component	
	➤ Formation à la maîtrise du matériel géophysique et électrique	
	➤ Formation technique à la maîtrise de la diagraphie	

Zones demandées

pour la construction des équipements d'approvisionnement en eau souterraine

Région	Village	Zone	No. Forage
DIKHIL	YOBOKI	(1) UNDA YAGGOURI	2
	HANLE	(2) GAALI HATAYATA	1
	MOULLOUD	(3) BLAN BALE	1
	AS-EYLA	(4) KOUTA BOUYA	1
	AS-EYLA	(5) ZINA MALE	1
	AS-EYLA	(6) DIKSA DERE	1
	YOBOKI	(7) DAGUIRO	1
ALI-SABIEH	HAMBOUCTA	(8) HAMBOUCTA	1
	GUELILE	(9) GUELILE	1
	MIDGAN	(10) MIDGAN	1
	HOL-HOL	(11) DIGRI	1
	ASSAMO	(12) ASSAMO	2
	DOUSSAGOUD MOUNE	(13) DOUSSAGOUD MOUNE	2
	ALI-ADDE	(14) ALI-ADDE	1
ARTA	ALI FAREN	(15) HILBAHEY	1
	PETIT BARA	(16) PETIT BARA	1
	OUEA	(17) PK30	1
	OUEA	(18) OUEA	1

Coopération financière non-remboursable du Japon

Le Gouvernement du Japon (ci-après dénommé le « GDJ ») est au centre de l'exécution des réformes organisationnelles pour améliorer la qualité des opérations de l'APD, et dans le cadre de ce réajustement, une nouvelle loi de la JICA est entrée en vigueur au 1er octobre 2008. Basée sur la loi et la décision du GDJ, la JICA est devenue l'agence exécutive de la Coopération financière non-remboursable du Japon pour les projets généraux, pour la pêche et pour la coopération culturelle.

La coopération financière non-remboursable consiste en des fonds non-remboursables pour le pays bénéficiaire qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (services techniques ou transport des produits, etc.) pour le développement socioéconomique du pays, selon les principes suivants et conformément aux lois et réglementations y afférentes du Japon. La coopération financière non-remboursable n'est pas effectuée sous forme de don de matériel en nature au pays bénéficiaire.

1. Procédure de la coopération financière non-remboursable du Japon

La coopération financière non-remboursable du Japon est menée selon les principes suivants :

- a) Étude préparatoire (ci-après dénommée « l'Étude »)
 - L'Étude menée par la JICA.
- b) Estimation et approbation
 - Estimation par le GDJ et la JICA. Approbation par le conseil des ministres du Japon
- c) Décision de l'exécution
 - L'Échange de Notes entre le GDJ et un pays bénéficiaire
- d) Accord de Don (ci-après dénommé l'« A/D »)
 - Accord conclu entre la JICA et un pays bénéficiaire
- e) Exécution
 - Mise en œuvre du Projet sur la base de l'A/D

2. Étude préparatoire

(1) Contenu de l'Étude

L'Étude a pour but de fournir un document de base nécessaire pour l'estimation du Projet par la JICA et le GDJ. Le contenu de l'Étude consiste à :

- a) Confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du Projet ;
- b) Évaluer la pertinence de la coopération financière non-remboursable d'un point de vue technologique et socioéconomique ;
- c) Confirmer le concept de base du plan convenu après concertations entre les deux partis ;

d) Préparer une conception de base du Projet ; et

e) Estimer les coûts du Projet

Le contenu de la requête du pays bénéficiaire n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de la coopération financière non-remboursable. La conception de base du Projet doit être confirmée par rapport au cadre de la coopération financière non-remboursable du Japon.

La JICA demande au Gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires pour assurer son indépendance lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature des procès-verbaux des concertations.

(2) Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution de l'Étude, la JICA utilise un (des) consultant(s) enregistré(s). La JICA effectue une sélection basée sur des propositions soumises par ces derniers.

(3) Résultat de l'Étude

Le rapport de l'Étude est relu par la JICA et après confirmation de la pertinence du Projet, la JICA recommande au GDJ d'effectuer une estimation sur l'exécution du Projet.

3. Plan de la coopération financière non-remboursable du Japon

(1) E/N et A/D

Après l'approbation par le conseil des ministres du Japon du Projet proposé par le Gouvernement bénéficiaire, l'Échange de Notes (ci-après dénommé l'« E/N ») sera signé entre le GDJ et le Gouvernement du pays bénéficiaire pour formuler une demande d'aide, qui sera suivie par la conclusion de l'A/D entre la JICA et le Gouvernement du pays bénéficiaire afin de définir les clauses nécessaires pour l'exécution du Projet, telles que les conditions de paiement, les responsabilités du Gouvernement du pays bénéficiaire, et les conditions d'obtention.

(2) Sélection des consultants

Le(s) consultant(s) pour l'Étude sera (seront) recommandé(s) par la JICA au pays bénéficiaire pour également travailler sur l'exécution du Projet après l'E/N et l'A/D en vue de maintenir l'uniformité technique.

(3) Pays d'origine éligible

La coopération financière non-remboursable du Japon doit être en principe réservée exclusivement à l'achat de produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire. Lorsque la JICA et le Gouvernement du pays bénéficiaire ou son autorité désignée le jugent nécessaire, la coopération financière non-remboursable peut être utilisée pour les produits ou les services tels que le transport d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire). Toutefois, dans le cadre de la coopération

financière non-remboursable, les principaux contractants, à savoir les sociétés de construction, la société de commerce nécessaires à l'exécution de la coopération, et le consultant principal doivent être exclusivement des ressortissants japonais. (Le terme « ressortissant japonais » signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.)

(4) Nécessité de la vérification

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par la JICA. Cette vérification est nécessaire car les fonds de la coopération financière non-remboursable proviennent des contribuables japonais.

(5) Principales dispositions à prendre par le Gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de la coopération financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes :

- a) Acquérir des secteurs de terrain nécessaires pour les sites du Projet et les débarrasser, niveler et défricher avant le commencement de la construction,
- b) Pourvoir les systèmes de distribution d'électricité, d'alimentation en eau et d'éventuelles installations nécessaires à l'intérieur et autour des sites,
- c) Assurer le bâtiment avant l'approvisionnement en cas d'installation de l'équipement,
- d) Assurer toute dépense et exécution prompte pour le déchargement, dédouanement au port de débarquement et le transport interne des produits achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable,
- e) Exonérer les nationaux japonais des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges fiscales qui pourraient être imposés au pays bénéficiaire à l'égard de l'achat des produits et des services effectué sous les contrats vérifiés,
- f) Accorder aux nationaux japonais dont les services seront nécessaires pour la fourniture des produits et des services effectuée sous les contrats vérifiés les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaire, afin qu'ils puissent effectuer leur travail.

(6) « Usage adéquat »

Le Gouvernement du pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable du Japon de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable.

(7) « Exportation et réexportation »

Les produits achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable ne doivent pas être exportés ou réexportés à partir du pays bénéficiaire.

(8) « Arrangement bancaire (A/B) »

- a) Le Gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé devra couvrir un compte à son nom dans une banque au Japon (ci-après dénommée la « Banque »). La JICA exécutera la coopération financière non-remboursable en procédant aux paiements en Yen japonais pour couvrir les obligations du Gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés.
- b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au Gouvernement du Japon conformément à l'autorisation de paiement émise par le Gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

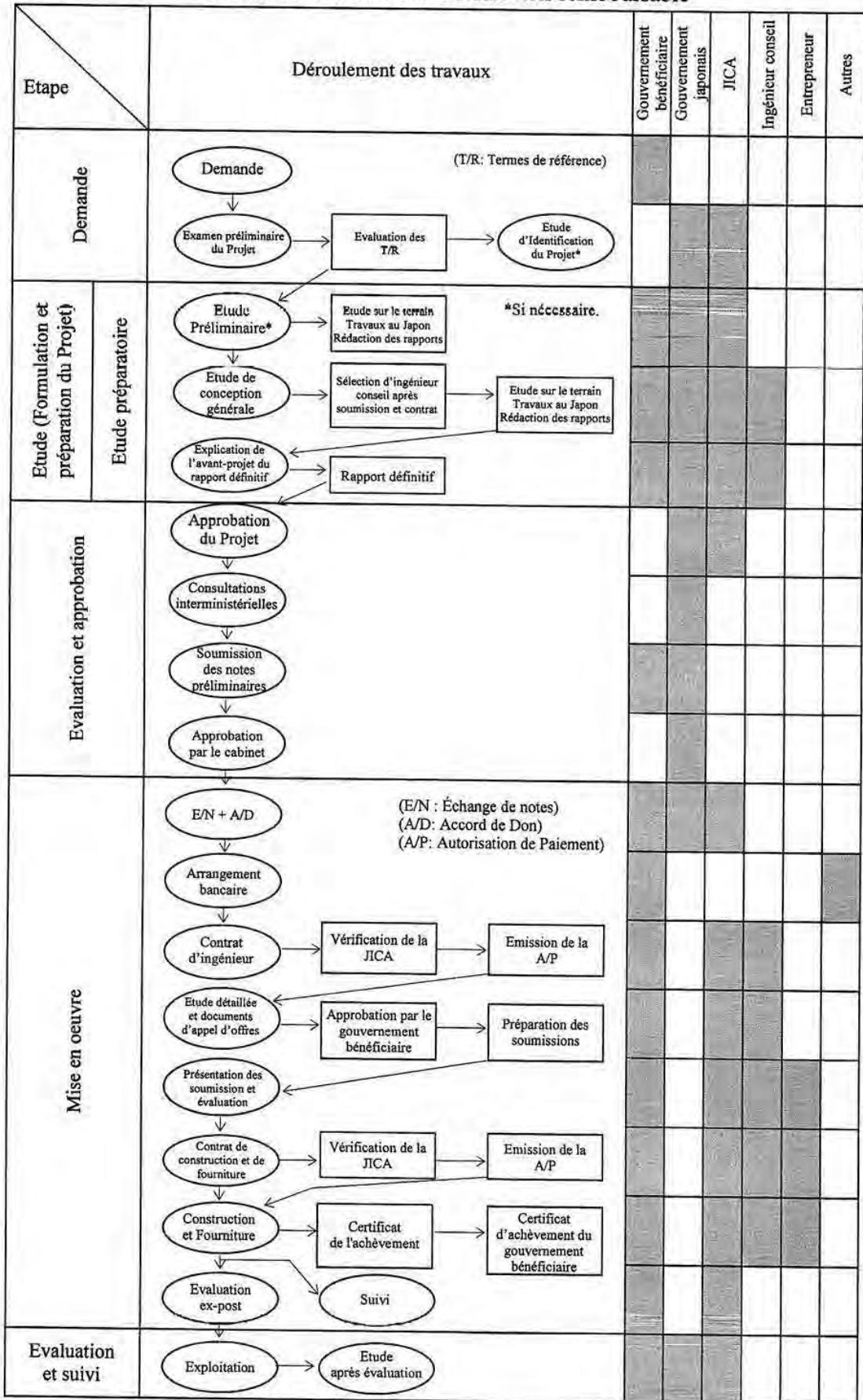
(9) Autorisation de paiement (A/P)

Le Gouvernement du pays bénéficiaire devra régler à la Banque la commission de notification de l'autorisation de paiement et la commission de paiement.

(10) Considérations sociales et environnementales

Le pays bénéficiaire doit assurer les considérations sociales et environnementales pour le Projet et doit suivre les règlements environnementaux du pays bénéficiaire et les directives socio-environnementales de la JICA.

La Procédure de l'aide financière non-remboursable



Bay BA

24

DISPOSITIONS A PRENDRE PAR CHAQUE GOUVERNEMENT
(Construction))

No	Rubriques	Gouvernement du Japon	Gouvernement du pays bénéficiaire
1	Acquérir [un secteur] / [des secteurs] de terrain nécessaire[s] pour la mise en oeuvre du Projet et [le/les] aménager le terrain		●
2	Construire un/une/des		
	1) Bâtiment	●	
	2) Portes et de murs aux sites et autour des sites		●
	3) Parking	●	
	4) Voie (routes) à l'intérieur du site	●	
	5) Voie (routes) à l'extérieur du site		●
3	Fournir les installations hors du terrain mentionnée[s] à (a) ci-dessus telles que les systèmes d'électricité, de distribution et d'écoulement d'eau ainsi que les autres systèmes auxiliaires nécessaires pour la mise en oeuvre du Projet		
	1) Electricité		
	a. Branchement du réseau de distribution électrique jusqu'au site		●
	b. Installation de ligne électrique à l'intérieur du site	●	
	c. Installation de disjoncteur principal et de transformateur	●	
	2) Alimentation en eau		
	a. Aménagement de la conduite principale d'eau de la ville jusqu'au site		●
	b. Système de distribution d'eau à l'intérieur du site (réservoirs de réception et surélevés)	●	
	3) Drainage		
	a. Aménagement des égouts principaux de la ville (égout pluvial et d'autres)		●
	b. Installation du système de drainage et d'égout (égouts des eaux usées, égout pluvial et d'autres) à l'intérieur du site	●	
	4) Gaz		
	a. Aménagement du réseau de distribution de gaz jusqu'au site		●
	b. Installation du système de fourniture de gaz à l'intérieur du site	●	
	5) Système téléphonique		
	a. Extension de la ligne téléphonique jusqu'au tableau de distribution du bâtiment		●
	b. Fourniture du tableau de distribution et extension de la ligne après le tableau de distribution	●	
	6) Mobilier et Equipements		
	a. Meubles de bureau généraux (moquettes, rideaux, tables, chaises et autres)		●
	b. Equipement pour le projet	●	
4	Assurer le déchargeement et le dédouanement rapides des produits aux ports de déchargeement du pays bénéficiaire et assister au transport interne desdits produits		
	1) Transport maritime (aérien) des produits originaires du Japon	●	
	2) Exonération d'impôts et dédouanement des produits au port de débarquement du pays bénéficiaire		●
	3) Transport interne du pays entre le port de débarquement et le site	(●)	(●)
5	Assurer que des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges fiscales qui pourraient être imposés au pays bénéficiaire à l'égard de l'achat des produits et des services [seront exonérés]/ [seront supportés par l'Autorité sans utiliser le Don].		●
6	Accorder aux nationaux japonais dont les services seront nécessaires pour la fourniture des produits et des services les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaire, afin qu'ils puissent effectuer leur travail.		●
7	Assurer que l'/les établissement(s) et les produits seront entretenus et utilisés d'une manière convenable et efficace pour la mise en œuvre du Projet		●
8	Supporter tous les frais nécessaires pour la mise en œuvre du Projet à part les frais qui sont couverts par le Don		●
9	Prise en charge des commissions suivantes de la banque de change japonaise pour les services bancaires basés sur les arrangements bancaires (A/B)		
	1) Commission de notification de l'autorisation de paiement (A/P)		●
	2) Commission de paiement		●
10	Assurer la prise en considération des questions environnementales et sociales dans la mise en œuvre du Projet		●

(A/B : Arrangement Bancaire, A/P : Autorisation de Paiement)

B. JJA

Annexe-6 Tableau récapitulatif des rubriques faisant l'objet de l'Étude

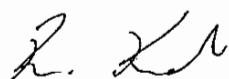
Rubrique	Contenu	Remarque	Demande de l'équipes d'étude
1 Collecte de données	- Questionnaire - Interview	- Fond de la requête - Documents pour l'ensemble de l'Etude	- Réponses autant rapides que possible - Assistance et proposition pour la collecte de données - Arrangement pour prise de contact avec les organismes concernés (organisations internationales, donateurs, etc.)
2 Exploration géophysique (géoelectrique)	Exploration verticale 13 sites	3 sondages par site 1 sondage par site	- Disponibilité d'un local pour la soumission - Disponibilité de la vue aérienne des environs des villages concernés - Accompagnement du personnel homologue pour l'exploration géophysique et essai de forage (1/30 ~ 4/7)
3 Forages d'essai	Exploration à deux dimensions 8 sites	Soumission 25 janv. Début de forage : 10 janv, souhaité	
4 Analyse d'eau	8 forages d'essai (6 pouces) Profondeur moyenne 150m	32 forages existants 8 forages de reconnaissance JICA : Total 40 éprouvettes	- Laboratoire homologue pour l'analyse d'eau - Confirmation du registre de forage et forage servant à l'analyse d'eau (6 à 18 fev.) + Accompagnement du personnel homologue pour le prélevement d'eau (6 au 18 fev.)
5 Planification matériel AFP	Prélèvement des eaux souterraines et analyse d'eau	Réervoirs surelevés, conduites de transfert, alimentation en électricité	- Présentation des installations AFP existantes et accompagnement du personnel homologue - Accompagnement du personnel homologue pour la confirmation des sites se portant candidat pour la construction des installations (20 février au 4 mars)
6 Enquête sociale	Étude des conditions actuelles du terrain Étude des installations des forages existants	Enquête par questionnaire 18 villages	- Concertation au sujet de la méthodologie de l'enquête (rubrique de l'enquête ou autres) - Accompagnement du personnel homologue pour l'étude sur le terrain (20 février au 11 mars)
7 Estimation du coût de projet	Prix unitaire - Situation du terrain - Étude des conditions d'approvisionnement	Estimation d'au moins 3 entreprises Conditions d'accès, trajet de canalisation	- Présentation des entreprises et/ou constructeurs et prise de rendez-vous avec eux - Accompagnement du personnel homologue pour l'étude sur le terrain (13 au 25 mars)
8 Sélection des sites	Mise en place des critères de sélection	- Rendement de forage, qualité d'eau, demande d'eau (population bénéficiaire), voies d'accès, possibilité de la gestion et entretien	- Concertation au sujet de la sélection des villages de remplacement
9 Plan de fonctionnement et de maintenance	Confirmation des installations existantes	- Considération de la situation technique et économique ; - Effectif de personnel	- Présentation de la réalisée et de la planification de la méthodologie de fonctionnement et planification

**PROCÈS-VERBAL DE LA DISCUSSION
SUR L'ÉTUDE PRÉPARATOIRE
POUR
LE PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE RURALE
DANS LA RÉGION DU SUD
EN
RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI**

En janvier 2010, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée la « JICA ») a envoyé en République de Djibouti (ci-après désigné « Djibouti ») une mission chargée de l'étude préparatoire pour le Projet d'alimentation en eau potable rurale dans la région du sud en République de Djibouti (désigné ci-après le « Projet »). À travers les discussions, l'étude sur le terrain à Djibouti et l'analyse au Japon des résultats de l'étude préparatoire, la JICA a élaboré un avant-projet de la conception de base du Projet.

Pour la présentation et la consultation auprès du gouvernement de Djibouti sur les composantes de la conception de base du Projet, la JICA a envoyé du 28 novembre au 2 décembre 2010 une mission, dirigée par M. Ryuichi KATO, Conseiller supérieur auprès du Directeur général, Département de l'Afrique, JICA, chargée de la présentation de la conception de base du Projet (ci-après désignée la « Mission »).

À l'issue des discussions, les deux parties ont confirmé les éléments principaux tels qu'indiqués dans les documents joints en appendice.



M. Ryuichi KATO

Chef de mission

Equipe d'étude préparatoire

Agence Japonaise de Coopération Internationale



Djibouti, le 2 décembre 2010

M. Kais ABDOU ALI

Secrétaire Général,

Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer chargé des Ressources Hydrauliques

République de Djibouti

M. Badri ALI BOGORÉH

Secrétaire Général

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale

République de Djibouti

APPENDICE

1. Les composantes de l'avant-projet du rapport final de l'étude préparatoire

La partie djiboutienne est d'accord avec et accepte en principe les composantes de l'avant-projet du rapport final de la conception de base du Projet présenté par la Mission, excepté les points suivants qui devront être réglés avant la considération future de la réalisation de la coopération financière non-remboursable.

1-1. La construction des forages de reconnaissance

La partie djiboutienne évoque ses craintes quant à la pérennité (la qualité) des ouvrages hydrauliques réalisés. La Mission déclare que les forages de reconnaissance positifs ont été correctement construits et qu'ils peuvent être utilisés en tant que forage d'exploitation.

1-2 Normes et standards concernant la qualité d'eau

L'étude préparatoire avère que 2 sur 8 sites concernés sont affectés par des substances nuisibles à la santé humaine : l'un est Assa Koma contenant le fluor et l'autre est Zina Male contenant le nitrate, chacun dépassant la valeur directive préconisée par l'OMS en tant que norme relative à l'eau potable. La Mission déclare exclure ces deux sites du Projet.

La partie djiboutienne souhaite que, en tenant compte de la spécificité des conditions à la fois naturelles et sociales à Djibouti, la Mission agisse de manière plus pratique et tolère exceptionnellement la situation du site Assa Koma, en particulier, où le potentiel hydraulique est significativement élevé. Dans ces pareils sites, des eaux souterraines peuvent présenter une valeur agricole non négligeable.

La Mission déclare se référer auxdites normes de l'OMS sauf le cas de mise en place d'une norme quelconque djiboutienne sur des nuisances des eaux souterraines.

1-3 Requête de matériels et équipements supplémentaires

La partie djiboutienne insiste pour inclure les matériels de foration et de diagraphe dans le Projet pour la raison qu'ils sont essentiels pour ses activités de développement hydraulique dans le futur.

Le MAEM-RH maintient sa proposition élaborée dans le cadre du plan triennal, demande à la JICA d'accepter cette proposition et s'engage à remettre à la JICA dans un délai de 10 jours l'ensemble des documents nécessaires pour leur évaluation dans le cadre du présent Projet.

1-4 PK 30

La Mission explique que le débit disponible de PK30 est faible ne satisfaisant que 2/3 de la consommation projetée.

La partie djiboutienne propose, vu le potentiel hydraulique important de la zone, de quêter à ses propres charges un forage positif et d'inclure dans le Projet l'installation de point d'eau si c'est le cas.

La Mission déclare impossible de l'inclure dans le Projet selon le calendrier actuel.

2. Le système de coopération financière non-remboursable du Japon

La partie djiboutienne comprend le système de coopération financière non-remboursable du Japon et prendra les mesures nécessaires et allouera le budget nécessaire pour mener à bien le Projet de manière à réaliser la coopération financière non-remboursable du Japon. Le système de coopération financière non-remboursable du Japon ainsi que les mesures nécessaires à prendre sont décrits dans les Annexe 4 et 5 du procès-verbal signé par les deux parties le 24 janvier 2010.

3. Organisations responsables du Projet

3-1 Organisme responsable de la gestion du Projet

Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer chargé des Ressources Hydrauliques (désigné ci-après par le «MAEM-RH »).

3-2 Organisme responsable de l'exécution du Projet

Direction de l'eau, MAEM-RH

4. Autres points discutés

4-1. Estimation du coût de projet

La Mission a expliqué à la partie djiboutienne l'estimation du coût de projet telle qu'indiquée en Annexe-1. Les deux parties ont confirmé qu'il est compris dans ce coût estimatif certains sites pouvant être exclus du Projet et que la présente estimation n'est que provisoire et sera examinée ultérieurement par le gouvernement du Japon au moment de son approbation du don. De plus, les deux parties confirment que ce coût de projet estimé ne devra être reproduit sous quelle forme que ce soit ni communiqué à une quelconque tierce partie en aucun cas, et ce jusqu'à ce qu'un contrat concerné soit concédé par le MAEM-RH. Cette interdiction vise à assurer l'équité dans la procédure d'appel d'offres.

4-2. Dispositions budgétaires pour la gestion et l'entretien des points d'eau

La Mission a expliqué le coût de gestion et d'entretien estimé des points d'eau tel qu'indiqué en Annexe-2 et demandé à la partie djiboutienne de prévoir un budget nécessaire y afférente en cas de réalisation du Projet. Dans cette estimation sont compris certains sites concernés pouvant être exclus du Projet.

La Mission a expliqué que si un village bénéficiaire n'est pas en mesure de se charger des frais de gestion et d'entretien, le MAEM-RH s'en chargera.

4-3. Les engagements de la partie djiboutienne

En plus des dispositions à prendre par la partie djiboutienne, la Mission lui demande de prendre en charge les points suivants en cas de réalisation du Projet et la partie djiboutienne déclare prendre les mesures nécessaires :

- a) Respecter les engagements du gouvernement de Djibouti concernant le système de coopération financière non-remboursable du Japon ;
- b) Disposer et payer le personnel homologue et ses activités y compris des primes de déplacement ;
- c) Construire des clôture et/ou autres protections équivalentes pour les installations de point d'eau y compris des postes de gardiennage ;
- d) Aménager des voies d'accès aux sites de projet ;
- e) Obtenir tout licence ou permis nécessaire concerné ;

- f) Faciliter le dédouanement des matériels et équipements importés ;
- g) Mettre à la disposition de l'entrepreneur et du Consultant des terrains réservés aux bureaux de chantier, camp de base et aires de stockage ;

4-4. Renforcement de la capacité

Les deux parties se mettent d'accord pour la nécessité d'un programme d'assistance technique spécifique au Projet, appelé la « Composante Soft », comme suit :

- Renforcement de la capacité technique de gestion et d'entretien
- Renforcement de la capacité d'exploration des ressources en eau

La partie djiboutienne s'engage à déployer son personnel, à ses propres charges, pour l'exécution de la Composante Soft et à prendre en charge ses dépenses réelles encourues et ce en cas de réalisation du Projet.

4-5. Sites de projet

Les sites de projet sont les suivants :

[Sek Sabir, Mindil, Afka Arraba, Sabbalou, Hamboucta]

PK30, ZinaMale et AssaKoma à confirmer.

4-6. L'utilisation des forages

- a) Bien que la partie djiboutienne insiste sur l'utilisation des eaux souterraines pour l'agriculture et l'élevage, les deux parties ont convenu que l'objectif principal du Projet consiste en développement de l'eau potable qui ne pourrait utilisée pour l'agriculture et l'élevage que lorsqu'il y a un surplus. La Mission signale que la surexploitation des forages dépassant leur capacité nominale provoquerait la baisse du niveau permanente de la nappe phréatique, la détérioration continue de la qualité des eaux souterraines et la réduction de la durée de vie de la pompe ;
- b) Tous les forages de reconnaissance sont scellés. La partie djiboutienne sera responsable de maintenir les forages positifs. Tout forage subit de vandalisme au moment de l'étude détaillée sera exclu de l'étendue du Projet ;
- c) La partie djiboutienne rapportera à la JICA toute activité ayant trait à la construction de forage ou à l'installation d'un point d'eau ayant éventuellement lieu autour des sites du Projet ;

4-7. Situation de Sabbalou Sankal

- a) La Mission explique que les villageois de Sankal utilisent les forages de Sabbalou gratuitement puisque les points d'eau de Sabbalou sont maintenus par le MAEM-RH et non par les villageois de Sabbalou. La JICA est en train de planifier un forage à Sabbalou pour alimenter les villageois de Sankal et insiste sur le fait qu'il sera maintenu également par le MAEM-RH ;
- b) A part le tableau-2 de l'Annexe-2, la partie djiboutienne saisit la situation et s'engage à prendre les mesures nécessaires pour la gestion et l'entretien du point d'eau de Sabbalou à construire dans le Projet.
- c) La partie djiboutienne insiste sur la nécessité de transport de l'eau potable entre Sabbalou et Sankal pour l'alimentation en eau potable du village de Sankal, notamment, pour l'école et le dispensaire qui a été prévu par le gouvernement. La Mission a répondu que l'intégration dans le Projet de la provision des installations et équipements supplémentaires ou des moyens de transport de l'eau potable a été évalué difficile sur le plan technique et économique.

4-8. Provision de pièces de rechange

La partie djiboutienne insiste pour la provision de 10 ans de pièces de rechange en raison de la sévérité des conditions naturelles et fiscales à Djibouti. La Mission déclare l'envisager seulement lorsque la partie djiboutienne prépare un espace propre de stockage de ces matériels doté d'un système cohérent de gestion de stock. La partie djiboutienne s'engage à prévoir ledit espace.

4-9. Initiatives futures de Djibouti

La partie djiboutienne pourvoira des hôpitaux et écoles des sites de projet.

Annexe-1 : Coût estimatif de projet

Annexe-2 : Coûts annuels

Confidential

Annexe-1: Coût estimatif de projet

Note: Dans cette estimation sont inclus certains sites pouvant être exclus du Projet.

Tableau-A. Coût de forage du gouvernement du Japon

Unité : Million de yen	
Désignation	Coût
Installations	
Machinerie et matériels	
Composante Soft	
Supervision des travaux de construction	
Total	

Tableau-B. Coût de forage du gouvernement de Djibouti

Désignation	Coût (million de yen)	Coût (million de DJF)
Construction de clôture	7,5	14,4
Construction de voies d'accès	0,6	1,2
Coûts homologues	3,1	5,9
Arrangement bancaire	0,4	0,73
Total	11,6	22,2

RF

DA

Annexe-2: Coûts annuels

Note: Dans cette estimation sont inclus certains sites pouvant être exclus du Projet.

Tableau-C. Coût annuel encouru au gouvernement de Djibouti

Rubrique	Coût (mille yen)	Coût (mille DJF)
Carburant véhicule	20,8	40,0
Homologues	74,7	144,0
Total	95,5	184,0

Tableau-D. Coût annuel encouru aux comités villageois

Rubrique	Coût (mille yen)	Coût (mille DJF)
Pièces de rechange	56	108
Gardiennage + Robinetier	498	960
Frais divers	4,2	8,0
Total	558	1 076

**PROCÈS-VERBAL DE LA DISCUSSION
SUR L'ÉTUDE PRÉPARATOIRE
POUR
LE PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE RURALE
DANS LA RÉGION DU SUD
EN
RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI**

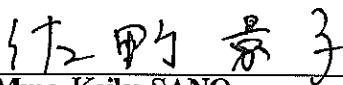
(2^{ème} mission pour la présentation de la conception de base)

En janvier 2010, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée la « JICA ») a envoyé en République de Djibouti (ci-après désigné « Djibouti ») une mission chargée de l'étude préparatoire pour le Projet d'alimentation en eau potable rurale dans la région du sud en République de Djibouti (désigné ci-après le « Projet »). À travers les discussions, l'étude sur le terrain à Djibouti, l'analyse au Japon des résultats de l'étude préparatoire et les discussions sur le premier avant-projet de la conception de base du Projet, la JICA a élaboré un avant-projet révisé de la conception de base du Projet.

Pour la présentation et la consultation auprès du gouvernement de Djibouti sur les composantes de l'avant-projet révisé de la conception de base du Projet, la JICA a envoyé du 8 au 13 janvier 2011 une mission dirigée par Mme. Keiko SANO, Directrice de la Division Afrique 2 (Département de l'Afrique de la JICA), chargée de la 2^{ème} présentation de l'avant-projet de la conception de base du Projet (ci-après désignée la « Mission »),

À l'issue des discussions, les deux parties ont confirmé les contenus tels qu'indiqués dans les documents joints en appendice.

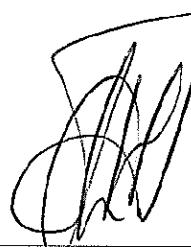
Djibouti, le 11 janvier 2011



Mme. Keiko SANO

Chef de mission

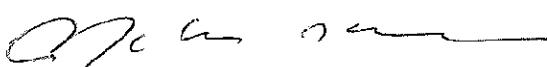
Equipe d'étude préparatoire
Agence Japonaise de Coopération
Internationale



M. Idris ABDOU ALI

Secrétaire Général

Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la
Mer chargé des Ressources Hydrauliques
République de Djibouti



M. Mohamed ALI HASSAN

Secrétaire Général P.I.

Ministère des Affaires Etrangères et de la
Coopération Internationale
République de Djibouti

APPENDICE

1. Les composantes de l'avant-projet du rapport final de l'étude préparatoire

La partie djiboutienne est d'accord avec les composantes de l'avant-projet révisé de la conception de base du Projet présenté par la Mission.

2. Le système de coopération financière non-remboursable du Japon

La partie djiboutienne a pris acte du système de coopération financière non-remboursable du Japon et prendra les mesures nécessaires et allouera le budget nécessaire pour mener à bien le Projet de manière à réaliser la coopération financière non-remboursable du Japon. Le système de coopération financière non-remboursable du Japon ainsi que les mesures nécessaires à prendre sont décrits dans les Annexes 4 et 5 du procès-verbal signé par les deux parties le 24 janvier 2010.

3. Organisations responsables du Projet

3-1 Organisme responsable de la gestion du Projet

Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer chargé des Ressources Hydrauliques (désigné ci-après par le «MAEM-RH»).

3-2 Organisme responsable de l'exécution du Projet

Direction de l'eau, MAEM-RH

4. Autres points discutés

4-1. Estimation du coût de projet

La Mission a expliqué à la partie djiboutienne l'estimation du coût de projet telle qu'indiquée en Annexe-1. Les deux parties ont confirmé que la présente estimation n'est que provisoire et sera examinée ultérieurement par le gouvernement du Japon. De plus, les deux parties confirment que ce coût de projet estimé ne devra être reproduit sous quelle forme que ce soit ni communiqué à une quelconque tierce partie en aucun cas, et ce jusqu'à ce qu'un contrat concerné soit concédé par le MAEM-RH. Cette interdiction vise à assurer l'équité dans la procédure d'appel d'offres.

4-2. Dispositions budgétaires pour la gestion et l'entretien des points d'eau

La Mission a expliqué le coût de gestion et d'entretien estimé des points d'eau tel qu'indiqué en Annexe-2 et demandé à la partie djiboutienne de prévoir un budget nécessaire y afférent en cas de réalisation du Projet.

La Mission a expliqué que si un village bénéficiaire n'est pas en mesure ou manque de se charger des frais de gestion et d'entretien, le MAEM-RH s'en chargera. La partie djiboutienne a pris note et accepté.

4-3. Les engagements de la partie djiboutienne

En plus des dispositions à prendre par la partie djiboutienne, la Mission lui demande de prendre en charge les points suivants en cas de réalisation du Projet et la partie djiboutienne déclare prendre les mesures nécessaires :

- a) Respecter les engagements du gouvernement de Djibouti concernant le système de coopération financière non-remboursable du Japon ;
- b) Disposer et payer le personnel homologue et ses activités y compris des primes de déplacement ;
- c) Construire des clôture et/ou autres protections équivalentes pour les installations de point d'eau y compris des postes de gardiennage ;
- d) Aménager des voies d'accès aux sites de projet ;
- e) Obtenir tout licence ou permis nécessaire concerné ;
- f) Faciliter le dédouanement des matériels et équipements importés ;
- g) Mettre à la disposition de l'entrepreneur et du Consultant des terrains réservés aux bureaux de chantier, camp de base et aires de stockage ;

4-4. Renforcement de la capacité

Les deux parties se mettent d'accord sur la nécessité d'un programme d'assistance technique spécifique au Projet, appelé la « Composante Soft », comme suit :

- Renforcement de la capacité technique de gestion et d'entretien
- Renforcement de la capacité d'exploration des ressources en eau

La partie djiboutienne s'engage à déployer son personnel, à ses propres charges, pour l'exécution de la Composante Soft et à prendre en charge ses dépenses réelles encourues et ce en cas de réalisation du Projet.

4-5. Sites de projet

Les sites de projet sont les suivants :

[Sabbalou, Zina Male(*), Daguiro(*), Sek Sabir, Assa Koma(*), Mindil, Afka Arraba, Hamboucta, Midgarra(*)]

4-6. La qualité de l'eau de certains sites de projet

- a) La Mission déclare que l'eau souterraine des sites de projet marqués par (*) contient du fluor ou du nitrate dont la teneur dépasse les valeurs directives préconisées de l'OMS et qu'elle serait éventuellement nuisible à la santé humaine des villages concernés ;
- b) La partie djiboutienne comprend les risques expliqués par la Mission et insiste néanmoins sur le fait que ces sites marqués par (*) soit retenus dans le Projet.
- c) La Mission a expliqué qu'ils seront retenus dans le Projet sous les conditions suivantes et la partie djiboutienne a pris note et apportera sa coopération en la matière :
 - Des plaques de signalisation doivent être installées à chaque borne fontaine pour indiquer que l'eau n'est pas potable. L'eau doit être destinée à l'usage domestique ;
 - Le MAEM-RH informera régulièrement les habitants des sites marqués par (*) que l'eau de ce forage n'est pas potable ;
 - Le MAEM-RH sera responsable de l'exploitation et la maintenance des points d'eau construits dans les sites marqués par (*) ;

- Tout risque quel qu'il soit relevant de la qualité de l'eau des sites marqués par (*) sera pris en charge par la partie djiboutienne ;

4-7. Fourniture du matériel de forage

- a) La partie djiboutienne déclare que le matériel de forage sera stocké aux magasins de stockage situés dans l'enceinte du MAEM-RH. La machinerie fournie dans le projet doit être également stocké aux magasins de stockage situés dans l'enceinte du MAEM-RH ;
- b) La partie djiboutienne n'utilisera ce matériel que pour les forages de la région du sud de Djibouti. La partie djiboutienne prévoira un budget nécessaire pour la construction des installations de point d'eau en cas de forage positif ;
- c) La partie djiboutienne préparera un plan de construction des forages pour l'ensemble de ces matériels et le soumettra au bureau de la JICA/Djibouti. La partie djiboutienne informera tous les six mois la JICA/Djibouti de l'état d'avancement des travaux de forage.

4-8. L'utilisation des forages

- a) Bien que la partie djiboutienne insiste sur l'utilisation des eaux souterraines pour l'agriculture et l'élevage, les deux parties ont convenu que l'objectif principal du Projet consiste en développement de l'eau potable qui ne pourrait être utilisée pour l'agriculture et l'élevage que lorsqu'il y a un surplus. La Mission signale que la surexploitation des forages dépassant leur capacité nominale provoquerait la baisse du niveau permanent de la nappe phréatique, la détérioration continue de la qualité des eaux souterraines et la réduction de la durée de vie de la pompe ;
- b) Tous les forages de reconnaissance sont scellés. La partie djiboutienne sera responsable de maintenir les forages positifs. Tout forage ayant subit des actes de vandalisme au moment de l'étude détaillée sera exclu de l'étendue du Projet ;
- c) La partie djiboutienne rapportera à la JICA toute activité ayant trait à la construction de forage ou à l'installation d'un point d'eau ayant éventuellement lieu autour des sites du Projet ;

4-9. Situation de Sabbalou Sankal

- a) La Mission explique que les villageois de Sankal utilisent les forages de Sabbalou gratuitement puisque les points d'eau de Sabbalou sont maintenus par le MAEM-RH et non par les villageois de Sabbalou. La JICA est en train de planifier un forage à Sabbalou pour alimenter les villageois de Sankal et insiste sur le fait qu'il sera maintenu également par le MAEM-RH ;
- b) La partie djiboutienne a pris note et s'engage à prendre les mesures nécessaires pour la gestion et l'entretien du point d'eau de Sabbalou à construire dans le Projet.
- c) La partie djiboutienne insiste sur la nécessité de transport de l'eau potable entre Sabbalou et Sankal pour l'alimentation en eau potable du village de Sankal, notamment, pour l'école et le dispensaire qui ont été prévus par le gouvernement. La Mission a répondu que l'intégration dans le Projet de la fourniture des installations et équipements supplémentaires ou des moyens de transport de l'eau potable a été évalué difficile sur le plan technique et économique.

4-10. Provision de pièces de rechange

La partie djiboutienne insiste pour la provision de 10 ans de pièces de rechange en raison de la sévérité des conditions naturelles et fiscales à Djibouti. La Mission déclare l'envisager seulement lorsque la partie djiboutienne mettra en place un espace de stockage propre de ce matériel doté d'un système de gestion de stock cohérent. La partie djiboutienne s'engage à prévoir ledit espace.

4-11. Les préoccupations de la partie djiboutienne

La partie djiboutienne a présenté ses préoccupations ci-dessous indiquées :

- L'énergie des pompes destinées au système photovoltaïque doit être assurée par le courant alternatif et non courant continu ;
- Les installations doivent être sécurisées soit au moyen de batterie ou par la mise en place d'un système hybride équipé à la fois de générateur et de panneau solaire ;
- Le réservoir doit être construit en maçonnerie au lieu de FRP;
- La capacité de réservoir doit être augmentée;
- Le nombre de forages devant être exploités par la partie djiboutienne en utilisant le matériel fourni dans le Projet doit être augmenté ;
- Le nombre de paramètre de l'appareil de diagraphie doit être augmenté.
- Les instruments de mesure du niveau d'eau de forages doivent être plus efficaces, notamment jusqu'à une profondeur de 300 m.

4-12. Initiatives futures de Djibouti

La partie djiboutienne pourvoira des hôpitaux et écoles sur les sites de projet.

4-13 La région du nord

La partie djiboutienne insiste sur la nécessité d'un projet similaire pour la région nord du pays à cause des sécheresses chroniques et de l'insuffisance de point d'eau. La partie djiboutienne soumettra une requête officielle pour la région nord par voie diplomatique. La Mission explique que le présent Projet devra s'achever avec réussite pour la considération d'un éventuel projet futur.

Annexe-1 : Coût estimatif de projet

Annexe-2 : Coûts annuels

Confidential

Annexe-1: Coût estimatif de projet

Note : Dans cette estimation sont inclus certains sites pouvant être exclus du Projet.

Tableau-A. Coût de forage du gouvernement du Japon

Unité : Million de yen	
Désignation	Coût
Installations	233,9
Machinerie et matériels	159,8
Composante Soft	19,4
Supervision des travaux de construction	85,5
Total	498,6

Tableau-B. Coût de forage du gouvernement de Djibouti en phase de construction

Désignation	Coût (million de DJF)
Construction de clôture	16,2
Construction de voies d'accès	1,2
Coûts homologues	5,1
Arrangement bancaire	1,0
Total	23,5

Annexe-2: Coûts annuels

Tableau-C. Coût annuel encouru au gouvernement de Djibouti

Rubrique	Coût (million DJF/an)
Carburant véhicule	0,04
Homologues	0,16
Gardiennage	1,80
Gestion/entretien de 5 villages**	0,10
Total	2,10

** : Dans 5 villages sont inclus Sabbalou, Zina Male, Daguirro, Assa Koma, Midgara

Tableau-D. Coût annuel encouru aux comités villageois (4 villages*)**

Rubrique	Coût (mille DJF)
Pièces de rechange	48,0
Gardiennage + Robinetier	240,0
Frais divers	4,0
Total	292,0

***: Dans 4 villages sont compris Sek Sabir, Mindil, Afka Anaba, Hamboucta

Tableau-E Coûts du gouvernement djiboutien encourus par le forage****

Rubrique	Coût (million DJF/an)
Mobilisation/Démobilisation	1,0
Creusage/Perçage	8,0
Prime Homologues	9,0
Total	18,0

****: Ces coûts sont pour 10 forages. La partie djiboutienne réalisera 20 forages au total. Aucun coût de construction des installations de point d'eau n'y est compris.

英 語

**MINUTES OF DISCUSSIONS
ON THE PREPARATORY SURVEY
ON
THE RURAL WATER SUPPLY PROJECT IN SOUTHERN DJIBOUTI
IN
THE REPUBLIC OF DJIBOUTI**

In response to a request from the Government of the Republic of Djibouti (hereinafter referred to as "Djibouti"), the Government of Japan decided to conduct a Preparatory Survey of the Rural Water Supply Project in Southern Djibouti (hereinafter referred to as "the Project") and entrusted the Survey to the Japan International Cooperation Agency (hereinafter referred to as "JICA").

JICA sent to The Djibouti the Preparatory Survey Team (hereinafter referred to as "the Team"), which is headed by Mr. Ryuichi KATO, Senior Advisor to the Director General, Africa Department, JICA, and is scheduled to stay in the country from 16th January 2010 to 25th January 2010.

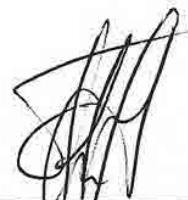
The Team held the series of discussions with the officials concerned of the Government of Djibouti and conducted a field survey in the Project area.

In the course of discussions and field survey, both parties have confirmed the main items described in the attached sheets. The Team will proceed to further work and prepare the Preparatory Survey Report.

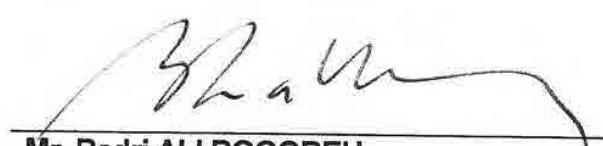
Djibouti, 24th January 2010



Mr. Ryuichi KATO
Leader
Preparatory Survey Team
Japan International Cooperation Agency



Mr. Idriss ABDOU ALI
Secretary General,
Ministry of Agriculture, Livestock and
Fisheries in Charge of Water Resources
The Republic of Djibouti



Mr. Badri ALI BOGOREH
Secretary General
Ministry of Foreign Affairs and International
Cooperation,
The Republic of Djibouti

ATTACHMENT

1. Objective of the Project

The objective of the Project is to improve the water supply condition in Southern Djibouti through the construction of water supply facilities.

2. Project site (s)

The sites of the Project will be in villages of Regions of Dikhil, Ali Sabieh and Arta as shown in Annex-1. Exact sites will be determined in the course of the survey. If additional villages and sites are to be necessary, they will be selected from "Program for Rural Hydraulic Development".

3. Responsible and Implementing Organization

3-1. The responsible organization is Ministry of Agriculture, Livestock and Fisheries in Charge of Water Resources (hereinafter referred to as "MAEM-RH").

3-2. The implementing organization is Department of Water, MAEM-RH.

3-3. The organization chart of MAEM-RH is shown in Annex-2

4. Items requested by the Government of Djibouti

4-1. After discussions with the Team, the items described in Annex-3 were finally requested by the Government of Djibouti. The Team promised to convey the request to Japan.

4-2. The Djibouti Side prioritized piped water supply facilities rather than on-site handpump facilities. The Team understood the priority, but explained that the specifications of the water supply facilities will also be determined by natural and social conditions of each site.

4-3. JICA will assess the appropriateness of the request and will recommend to the Government of Japan for approval.

5. Japan's Grant Aid Scheme

5-1. The Djibouti side understood the Japan's Grant Aid Scheme explained by the Team as described in Annex-4.

5-2. The Djibouti side will take necessary measures as described in Annex-5 for smooth implementation of the Project, as a condition for the Japan's Grant Aid to be implemented.

5-3. JICA will report to the Djibouti side if there are any other undertakings based on the result of this survey.

5-4. The Team explained that implementation of the preparatory survey is not a commitment of the approval of the Project

6. Schedule of the Survey

6-1. Consultant members in the Team will proceed to undertake further studies in Djibouti until 12 April 2010. The Consultant Team Leader will leave Djibouti from end of February until mid March to report interim findings.

- 6-2. JICA will prepare the draft report of the Survey in English and French and dispatch a mission to Djibouti in order to explain its contents around the middle of September 2010.
- 6-3. In case the contents of the draft report are accepted in principle by the Government of Djibouti, JICA will complete the final report and send it to the Government of Djibouti around January 2011.

7. Other relevant issues

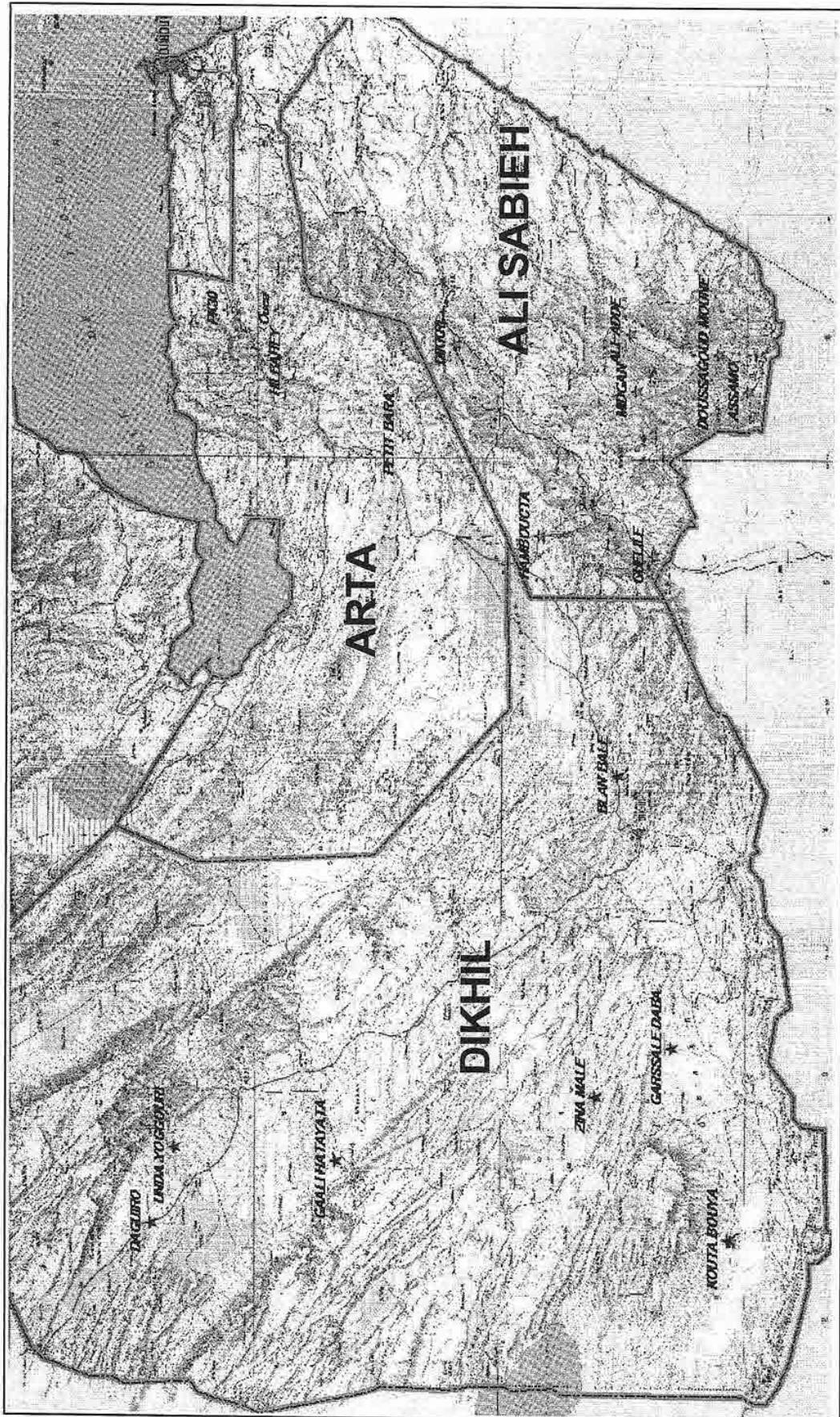
- 7-1. Both sides confirmed that target year for the projection of target population of the Project would be set around five years after the completion of the Project.
- 7-2. Both sides understood that the project's main objective is development of drinking water and only surplus water will be used for agricultural use.
- 7-3. In addition to the Inception Report, the Team explained Annex-6 which lists further study items and arrangements and undertakings to be taken by the Djibouti Side. The Djibouti Side understood the contents and promised full cooperation.

(End of Document)

Annexes

1. Project Site Map
2. Organization Chart
3. Items requested by the Government of Djibouti
4. Japan's Grant Aid
5. Major Undertakings to be taken by Each Government
6. Study Items of the Survey

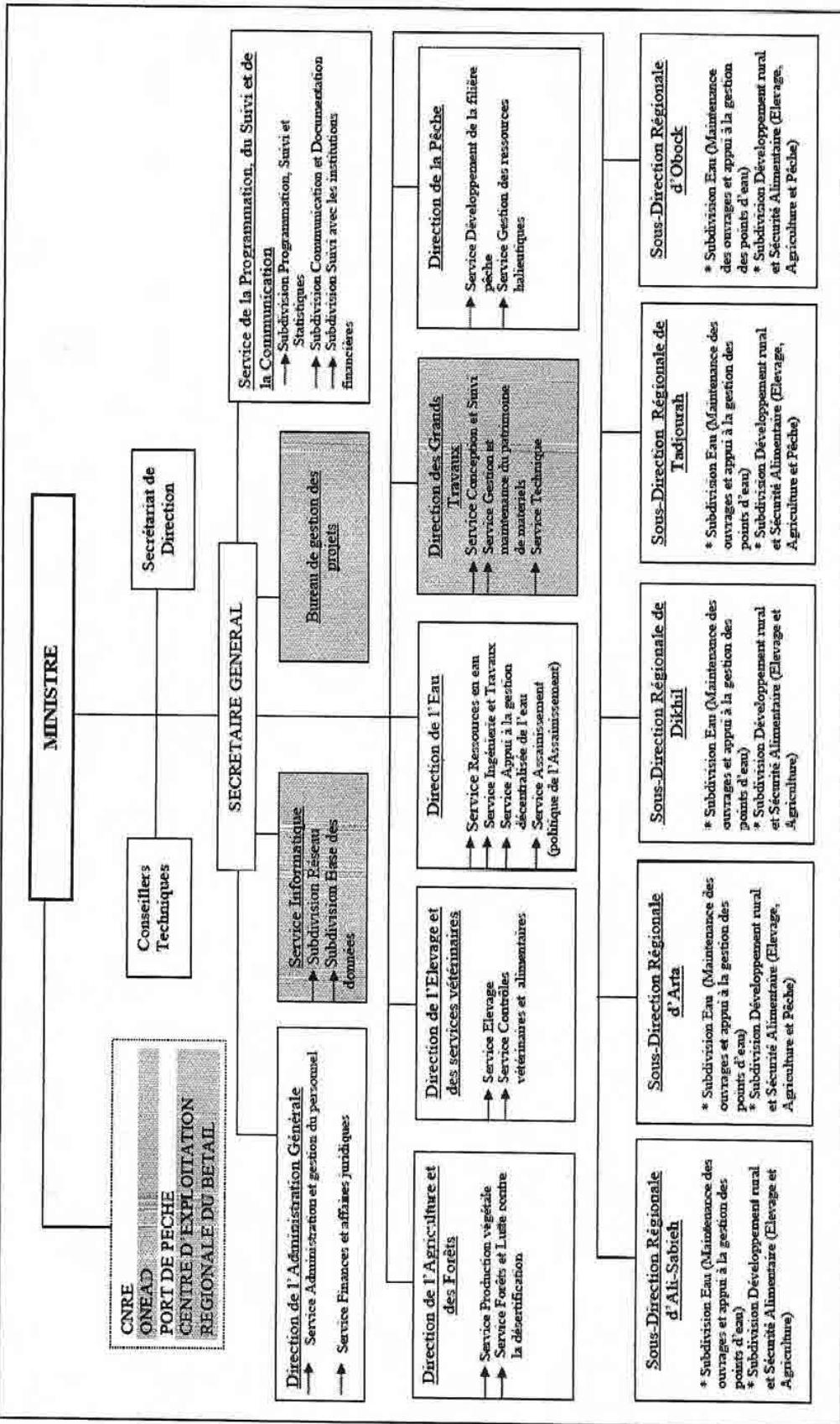
Annex-1 Project Sites



202

Aug 8.1

Annex-2 Organization Chart



Annex-3 Items requested by the Government of Djibouti

Requested Components

No.	Component	Specification
1	Construction of 21 groundwater supply facilities in 18 villages (groundwater supply facilities include the below)	
(1)	Well	
(2)	water supply facility (including solar cells, electric pumps, tanks, public taps and water tracks)	
2	Procurement of equipment and materials	
	➢ Related equipments and materials for well drilling	
	➢ Scientific survey equipment	
3	Soft Component	
	➢ Technical guidance for Electric-geophysical equipment	
	➢ Technical guidance for Borehole Logging	
	➢	

Requested villages for Construction of Groundwater Supply Facilities

Region	Village	Zone	
DIKHIL	YOBOKI	(1) UNDA YAGGOURI	2 wells
	HANLE	(2) GAALI HATAYATA	1 well
	MOULLOUD	(3) BLAN BALE	1 well
	AS-EYLA	(4) KOUTA BOUYA	1 well
	AS-EYLA	(5) ZINA MALE	1 well
	AS-EYLA	(6) DIKSA DERE	1 well
	YOBOKI	(7) DAGUIRO	1 well
ALI-SABIEH	HAMBOUCTA	(8) HAMBOUCTA	1 well
	GUELILE	(9) GUELILE	1 well
	MIDGAN	(10) MIDGAN	1 well
	HOL-HOL	(11) DIGRI	1 well
	ASSAMO	(12) ASSAMO	2 wells
	DOUSSAGOUD MOUNE	(13) DOUSSAGOUD MOUNE	2 wells
	ALI-ADDE	(14) ALI-ADDE	1 well
ARTA	ALI FAREN	(15) HILBAHEY	1 well
	PETIT BARA	(16) PETIT BARA	1 well
	OUEA	(17) PK30	1 well
	OUEA	(18) OUEA	1 well

JAPAN'S GRANT AID

The Government of Japan (hereinafter referred to as "the GOJ") is implementing the organizational reforms to improve the quality of ODA operations, and as a part of this realignment, a new JICA law was entered into effect on October 1, 2008. Based on this law and the decision of the GOJ, JICA has become the executing agency of the Grant Aid for General Projects, for Fisheries and for Cultural Cooperation, etc.

The Grant Aid is non-reimbursable fund provided to a recipient country to procure the facilities, equipment and services (engineering services and transportation of the products, etc.) for its economic and social development in accordance with the relevant laws and regulations of Japan. The Grant Aid is not supplied through the donation of materials as such.

1. Grant Aid Procedures

The Japanese Grant Aid is supplied through following procedures :

- Preparatory Survey
 - The Survey conducted by JICA
- Appraisal &Approval
 - Appraisal by the GOJ and JICA, and Approval by the Japanese Cabinet
- Authority for Determining Implementation
 - The Notes exchanged between the GOJ and a recipient country
- Grant Agreement (hereinafter referred to as "the G/A")
 - Agreement concluded between JICA and a recipient country
- Implementation
 - Implementation of the Project on the basis of the G/A

2. Preparatory Survey

(1) Contents of the Survey

The aim of the preparatory Survey is to provide a basic document necessary for the appraisal of the Project made by the GOJ and JICA. The contents of the Survey are as follows:

- Confirmation of the background, objectives, and benefits of the Project and also institutional capacity of relevant agencies of the recipient country necessary for the implementation of the Project.
- Evaluation of the appropriateness of the Project to be implemented under the Grant Aid Scheme from a technical, financial, social and economic point of view.
- Confirmation of items agreed between both parties concerning the basic concept of the Project.
- Preparation of a outline design of the Project.
- Estimation of costs of the Project.

The contents of the original request by the recipient country are not necessarily approved in their initial form as the contents of the Grant Aid project. The Outline Design of the Project is confirmed based on the guidelines of the Japan's Grant Aid scheme.

JICA requests the Government of the recipient country to take whatever measures necessary to achieve its self-reliance in the implementation of the Project. Such

measures must be guaranteed even though they may fall outside of the jurisdiction of the organization of the recipient country which actually implements the Project. Therefore, the implementation of the Project is confirmed by all relevant organizations of the recipient country based on the Minutes of Discussions.

(2) Selection of Consultants

For smooth implementation of the Survey, JICA employs (a) registered consulting firm(s). JICA selects (a) firm(s) based on proposals submitted by interested firms.

(3) Result of the Survey

JICA reviews the Report on the results of the Survey and recommends the GOJ to appraise the implementation of the Project after confirming the appropriateness of the Project.

3. Japan's Grant Aid Scheme

(1) The E/N and the G/A

After the Project is approved by the Cabinet of Japan, the Exchange of Notes(hereinafter referred to as "the E/N") will be signed between the GOJ and the Government of the recipient country to make a pledge for assistance, which is followed by the conclusion of the G/A between JICA and the Government of the recipient country to define the necessary articles to implement the Project, such as payment conditions, responsibilities of the Government of the recipient country, and procurement conditions.

(2) Selection of Consultants

In order to maintain technical consistency, the consulting firm(s) which conducted the Survey will be recommended by JICA to the recipient country to continue to work on the Project's implementation after the E/N and G/A.

(3) Eligible source country

Under the Japanese Grant Aid, in principle, Japanese products and services including transport or those of the recipient country are to be purchased. When JICA and the Government of the recipient country or its designated authority deem it necessary, the Grant Aid may be used for the purchase of the products or services of a third country. However, the prime contractors, namely, constructing and procurement firms, and the prime consulting firm are limited to "Japanese nationals".

(4) Necessity of "Verification"

The Government of the recipient country or its designated authority will conclude contracts denominated in Japanese yen with Japanese nationals. Those contracts shall be verified by JICA. This "Verification" is deemed necessary to fulfill accountability to Japanese taxpayers.

(5) Major undertakings to be taken by the Government of the Recipient Country

In the implementation of the Grant Aid Project, the recipient country is required to undertake such necessary measures as Annex.

(6) "Proper Use"

The Government of the recipient country is required to maintain and use properly and effectively the facilities constructed and the equipment purchased under the Grant Aid, to assign staff necessary for this operation and maintenance and to bear all the expenses other than those covered by the Grant Aid.

(7) "Export and Re-export"

The products purchased under the Grant Aid should not be exported or re-exported from the recipient country.

(8) Banking Arrangements (B/A)

- a) The Government of the recipient country or its designated authority should open an account under the name of the Government of the recipient country in a bank in Japan (hereinafter referred to as "the Bank"). JICA will execute the Grant Aid by making payments in Japanese yen to cover the obligations incurred by the Government of the recipient country or its designated authority under the Verified Contracts.
- b) The payments will be made when payment requests are presented by the Bank to JICA under an Authorization to Pay (A/P) issued by the Government of the recipient country or its designated authority.

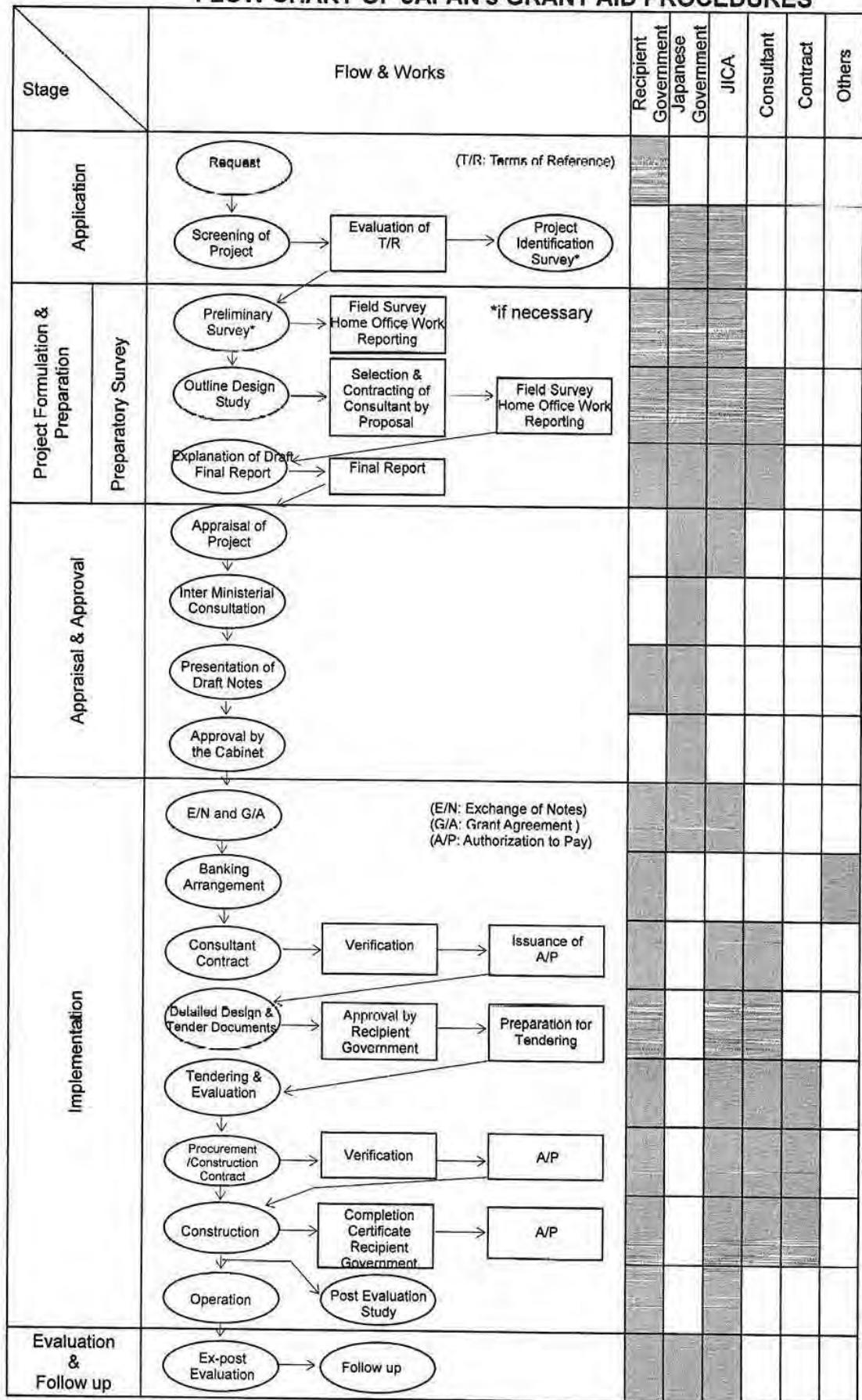
(9) Authorization to Pay (A/P)

The Government of the recipient country should bear an advising commission of an Authorization to Pay and payment commissions paid to the Bank.

(10) Social and Environmental Considerations

A recipient country must carefully consider social and environmental impacts by the Project and must comply with the environmental regulations of the recipient country and JICA socio-environmental guidelines.

FLOW CHART OF JAPAN's GRANT AID PROCEDURES



**Major Undertakings to be taken by Each Government
(architecture)**

No	Items	To be covered by Grant Aid	To be covered by Recipient side
1	To secure land [a lot] /[lots] of land necessary for the implementation of the Project and to clear the [site]/[sites];		•
2	To construct the following facilities		
1)	The building	•	
2)	The gates and fences in and around the site		•
3)	The parking lot	•	
4)	The road within the site	•	
5)	The road outside the site		•
3	To provide facilities for distribution of electricity, water supply and drainage and other incidental facilities necessary for the implementation of the Project outside the [site]/[sites]		
1)	Electricity		
a.	The distributing line to the site		•
b.	The drop wiring and internal wiring within the site	•	
c.	The main circuit breaker and transformer	•	
2)	Water Supply		
a.	The city water distribution main to the site		•
b.	The supply system within the site (receiving and/or elevated tanks)	•	
3)	Drainage		
a.	The city drainage main (for storm, sewer and others to the site)		•
b.	The drainage system (for toilet sewer, common waste, storm drainage and others) within the site	•	
4)	Gas Supply		
a.	The city gas main to the site		•
b.	The gas supply system within the site	•	
5)	Telephone System		
a.	The telephone trunk line to the main distribution frame / panel (MDF) of the building		•
b.	The MDF and the extension after the frame / panel	•	
6)	Furniture and Equipment		
a.	General furniture		•
b.	Project equipment	•	
4	To ensure prompt unloading and customs clearance of the products at ports of disembarkation in the recipient country and to assist internal transportation of the products		
1)	Marine (Air) transportation of the Products from Japan to the recipient country	•	
2)	Tax exemption and custom clearance of the Products at the port of disembarkation		•
3)	Internal transportation from the port of disembarkation to the project site	(•)	(•)
5	To ensure that customs duties, internal taxes and other fiscal levies which may be imposed in the recipient country with respect to the purchase of the products and the services [be exempted] / [be borne by the Authority without using the Grant]		•
6	To accord Japanese nationals whose services may be required in connection with the supply of the products and the services such facilities as may be necessary for their entry into the recipient country and stay therein for the performance of their work		•
7	To ensure that [the Facilities and the products]/[the Facilities]/ [the products] be maintained and used properly and effectively for the implementation of the Project		•
8	To bear all the expenses, other than those covered by the Grant, necessary for the implementation of the Project		•
9	To bear the following commissions paid to the Japanese bank for banking services based upon the B/A		
1)	Advising commission of A/P		■
2)	Payment commission		●
10	To give due environmental and social consideration in the implementation of the Project.		•

(B/A : Banking Agreement, A/P : Authorization to Pay)

Annex 6 Study Items of the Survey

Survey Items		Contents	Remark	Request Items form Survey Team
1	Data Collection	<ul style="list-style-type: none"> - Questionnaire - Interview 	<ul style="list-style-type: none"> - Confirmation of the request background - Collection of data covering whole study items 	<ul style="list-style-type: none"> - Answer for questionnaire as soon as possible. - Assistance and recommendation for the data and information collection - Make appointment with the related institute and other donors
2	Geophysical survey (electrical survey) for selection of the drilling point	Vertical survey	13 site 3 points per site	
3	Test well drilling	Two dimension survey	8 points 1 survey per site	<ul style="list-style-type: none"> - Provision of the room for tender opening - Borrow aero photo of covering target village - Accompaniment of the counterpart for the geophysical survey and test well drilling (1/30 ~ 4/7)
4	Confirmation of yield, water quality and geology			
5	Water quality survey	Groundwater sampling and water quality analysis		
6	Density and distribution of As, F and Salinity	Average of the drilling depth: 150m		
7	Water supply system planning	Survey for site condition Condition survey for existing water supply system	Elevated Tank, Transmission Pipe, electricity	<ul style="list-style-type: none"> - Introduction of the laboratory which is authorized by the government - Confirmation of ledger of the wells, and selection of the well for water quality sampling - Accompaniment of the counterpart for the groundwater sampling (Feb. 6 to 18)
8	Social condition survey	Hearing survey by the questionnaire	18 villages	<ul style="list-style-type: none"> - Introduction of existing water supply system and accompaniment to the facilities - Accompaniment of the counterpart to the candidate site of the water supply system construction (2/20 to 3/4)
9	Demand, capability of the O/M, review of the implementation system			<ul style="list-style-type: none"> - The discussion about the examination method (Item of the questionnaire and so on) - Accompaniment of the counterpart to the questionnaire survey (2/20 to 3/11)
10	Project cost estimation			
11	Selection of the candidate site			
12	Planning of the O/M			

**MINUTES OF DISCUSSIONS
ON
THE PREPARATORY SURVEY
ON
THE RURAL WATER SUPPLY PROJECT IN SOUTHERN DJIBOUTI
IN
THE REPUBLIC OF DJIBOUTI
(Explanation of Draft Outline Design)**

In January 2010, the Japan International Cooperation Agency (hereinafter referred to as "JICA") dispatched the Preparatory Survey Team on the Rural Water Supply Project in Southern Djibouti (hereinafter referred to as "the Project") to the Republic of Djibouti(hereinafter referred to as "Djibouti"), and through discussion, field survey, and technical examination of the results of the survey in Japan, JICA prepared a Draft Outline Design of the Survey.

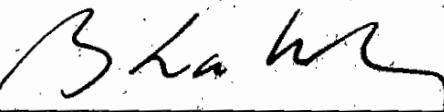
In order to explain and to consult with the Government of Djibouti on the components of the Draft Outline Design, JICA sent to Djibouti the Draft Outline Design Explanation Team (hereinafter referred to as "the Team"), which is headed by Mr. Ryuichi KATO, Senior Advisor to the Director General, Africa Department, JICA, from 28th of November to 2nd of December, 2010.

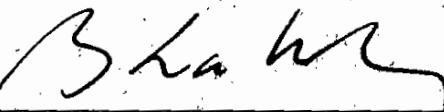
As a result of discussions, both sides confirmed the main items described on the attached sheets.



Djibouti, December 2, 2010


Mr. Ryuichi KATO
Leader
Preparatory Survey Team
Japan International Cooperation
Agency


Mr. Idriss ABDOU ALI
Secretary General,
Ministry of Agriculture, Livestock and
Fisheries in Charge of Water Resources
The Republic of Djibouti


Mr. Badri ALI BOGOREH
Secretary General,
Ministry of Foreign Affairs and
International Cooperation,
The Republic of Djibouti

ATTACHMENT

1. Components of the Draft Final Report

The Djibouti side agreed and accepted in principle the components of the Draft Outline Design explained by the Team except for the following items. The items should be resolved before further consideration of implementing grant aid.

1-1 Construction of Test Boreholes

The Djibouti side mentioned concerns for the sustainability (quality) of test boreholes constructed by the JICA Team.

The JICA Team mentioned that the successful test boreholes have been constructed properly and the successful test boreholes will be used as production boreholes.

1-2 Water Quality Standards

The JICA Team explained that out of the 8 candidate sites, the groundwater of AssaKoma contained Fluoride, and that of ZinaMale contained Nitrate. Both exceed the standards of WHO Drinking Water Guidelines and may give negative effect to health. JICA explained that both sites should not be included in the Project.

The Djibouti side explained that taking into account the specific natural and social conditions in Djibouti, the JICA Team should be practical and mitigate the standards, especially in AssaKoma, where the groundwater potential is high. Such boreholes can be used for agriculture.

JICA Team mentioned that it has no choice but to refer to WHO Guidelines if Djibouti's Standards does not exist.

1-3 Request for Additional Materials and Equipment

The Djibouti side insisted on including borehole building materials and logging machine in the Project, because the materials are essential for Djibouti for further construction of boreholes.

The Djibouti side has elaborated a proposal in accordance with "the 3 year plan" and asked the JICA Team to accept this proposal as request for additional borehole building materials in the framework of the Project. The Djibouti side also committed to present to the JICA Team within ten days the additional documents and information necessary for evaluation of the materials.

1-4 PK 30

The JICA Team explained that the yield of the test borehole in PK30 is low, only to provide 2/3 of the projected demand.

The Djibouti side insisted that because PK30 is an area which has high groundwater potential, the Djibouti side will construct boreholes at its own expense. The Djibouti side also proposed to the JICA Team to include construction of water supply facilities of the borehole constructed by Djibouti side in the Project.

The JICA Team explained that it is not possible to do so under the present schedule.

2. Japan's Grant Aid scheme

The Djibouti side understood the Japan's Grant Aid Scheme and would take the necessary measures and allocate necessary budget properly for smooth implementation of the Project, as a condition for the Japan's Grant Aid to be implemented. The Grant Aid Scheme and necessary measures were described in the Annex 4 and Annex 5 of the Minutes of Discussions signed by both sides on 24th January, 2010.

3. Responsible and Implementing Agency

- 3-1. The Responsible Agency is Ministry of Agriculture, Livestock and Fisheries in Charge of Water Resources (hereinafter referred to as "MAEM-RH").
3-2. The implementing organization is Department of Water, MAEM-RH.

4. Other Relevant Issues

4-1. Project Cost Estimate

The Team explained to the Djibouti side the project cost estimate as attached in Annex 1. Both sides confirmed that these cost estimates include some sites which may be deleted from the Project and that this cost estimate is provisional and would be examined further by the Government of Japan.

Furthermore, both sides confirmed that this project cost estimate should never be duplicated in any form nor released to any other party(s) until the relevant contracts are awarded by MAEM-RH. This embargo is for securing fairness of tender procedure.

4-2. Budget arrangement for operation and maintenance of the water supply facilities

The Team explained the estimated cost for management, operation and maintenance of water supply facilities as described in Annex-2 and requested the Djibouti side to allocate necessary budget if the grant is implemented. These cost estimates include some sites which may be deleted from the Project.

The Team explained that if the village consumers cannot afford the maintenance costs, MAEM-RH shall compensate.

4-3. Undertakings of the Djibouti side

In addition to the above undertakings, the Team requested the Djibouti side to carry out followings if the grant is implemented. The Djibouti side agreed to take necessary measures.

- a) Abide by major undertakings of the Government of Djibouti regarding Japan's general grant aid scheme.
- b) Arrange and pay for counterpart personnel and its activities, including travel allowances
- c) Construct fences or other kinds of protection for the water supply facilities, including housing for security personnel.
- d) Improve / maintain access roads to construction sites
- e) Obtain related licenses and permits
- f) Facilitate customs clearance for imported equipment and materials
- g) Secure lands for site office, base camp and stockyard for Japanese contractor and consultant

4-4. Capacity Development

Both sides concurred on the necessity of a technical assistance program so-called

"Soft Component Program" in the Project and confirmed the contents of Soft Component Program as follows:

- Capacity enhancement of operation and maintenance skills
- Capacity enhancement of water resources exploration

The Djibouti side committed to deploy counterpart personnel at its cost to implement the Soft Component Program and bear their local cost if the grant is implemented..

4-5. Project Sites

The Projects Sites will be the below.

[Sek Sabir, Mindil, Afka Arraba, Sabbalou, Hamboucta]

PK30, ZinaMale and AssaKoma are under consideration

4-6. Utilization of boreholes

- a) The Djibouti side insisted on utilizing the groundwater for agricultural and livestock use, but both sides finally agreed that the Project's main objective is development of drinking water and only surplus water will be used for agricultural and livestock use. JICA side warned that overuse of boreholes above its capacity may result in permanent decline of groundwater level, permanent deterioration of groundwater quality and shorten the lifespan of pumps.
- b) All boreholes of test drilling have been sealed. The Djibouti side will be responsible for maintaining the successful test boreholes. Any vandalized boreholes at the timing of the detailed design will be out of the scope of the Project.
- c) Any activity regarding construction of boreholes or construction of water supply facilities around the Project sites will be reported to JICA by Djibouti side.

4-7. Situation of Sabbalou and Sankal

- a) The JICA Team explained that villagers in Sankal are using boreholes in Sabbalou for free because the existing boreholes in Sabbalou are maintained by MAEM-RH and not the villagers in Sabbalou. JICA is planning to construct a borehole in Sabbalou for Sankal villagers, and insisted that it should also be maintained by MAEM-RH.
- b) Apart from Annex 2 table C, the Djibouti Side understood the situation and promised to arrange for operation and maintenance of the new Sabbalou borehole to be constructed in the Project.
- c) Taking into account the situation in Sankal, the Djibouti side insisted on necessity of transportation of water between Sabbalou and Sankal for water supply to Sankal. The JICA Team answered that provision of additional facilities and equipment in the Project, for transportation of water has been accessed as technically and economically difficult.

4-8. Provision of Spare Parts

The Djibouti side insisted for provision of 10 years worth of spare parts due to severe natural and fiscal conditions in Djibouti. The JICA Team explained that it will only be procured if the Djibouti side provides proper storage space and proper management. The Djibouti side promised to provide the above.

4-9. Further Initiatives by Djibouti

The Djibouti side will provide hospitals and schools for project sites.

End

Annex-1 : Project Cost Estimates

Annex-2 : Annual Costs

Confidential

Annex-1: Project Cost Estimates

Note: These estimates include some sites which may be deleted from the Project.

Table-A. Cost borne by the Government of Japan

Items	Cost
Facilities	tbd
Machinery and materials	tbd
Soft Component	tbd
Construction supervision	tbd
Total	tbd

tbd: to be decided

Table-B. Costs borne by the Government of Djibouti

Items	Cost (million yen)	Cost (million DJF)
Construction of Fencing	7.5	14.4
Construction of Access Roads	0.6	1.2
C/P costs	3.1	5.9
Banking Arrangements	0.4	0.73
Total	11.6	22.2

**MINUTES OF DISCUSSIONS
ON
THE PREPARATORY SURVEY
ON
THE RURAL WATER SUPPLY PROJECT IN SOUTHERN DJIBOUTI
IN
THE REPUBLIC OF DJIBOUTI
(Explanation of Draft Outline Design 2)**

In January 2010, the Japan International Cooperation Agency (hereinafter referred to as "JICA") dispatched the Preparatory Survey Team on the Rural Water Supply Project in Southern Djibouti (hereinafter referred to as "the Project") to the Republic of Djibouti(hereinafter referred to as "Djibouti"), and through discussion, field survey, and technical examination of the results of the survey in Japan, and discussions of the original Draft Outline Design, JICA prepared a revised Draft Outline Design of the Survey.

In order to explain and to consult with the Government of Djibouti on the components of the revised Draft Outline Design, JICA sent to Djibouti the Draft Outline Design Explanation Team 2(hereinafter referred to as "the Team"), which is headed by Ms. Keiko SANO, Director, Africa Division 2, Africa Department, JICA, from 8th of January to 13th of January, 2011.

As a result of discussions, both sides confirmed the main contents described on the attached sheets.

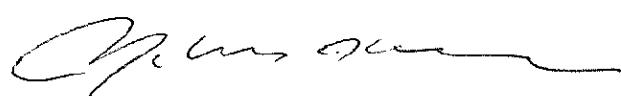
佐野 審子

Ms. Keiko SANO
Leader
Preparatory Survey Team
Japan International Cooperation Agency



Djibouti, January 11th, 2011

Mr. Idriss ABDOU ALI
Secretary General,
Ministry of Agriculture, Livestock and
Fisheries in Charge of Water Resources
The Republic of Djibouti



Mr. Mohamed Ali Hassan
For Secretary General
Ministry of Foreign Affairs and
International Cooperation,
The Republic of Djibouti

ATTACHMENT

1. Components of the Draft Final Report

The Djibouti side agreed the components of the revised Draft Outline Design explained by the Team.

2. Japan's Grant Aid scheme

The Djibouti side understood the Japan's Grant Aid Scheme and would take the necessary measures and allocate necessary budget properly for smooth implementation of the Project, as a condition for the Japan's Grant Aid to be implemented. The Grant Aid Scheme and necessary measures were described in the Annex 4 and Annex 5 of the Minutes of Discussions signed by both sides on 24th January, 2010.

3. Responsible and Implementing Agency

3-1. The Responsible Agency is Ministry of Agriculture, Livestock and Fisheries in Charge of Water Resources (hereinafter referred to as "MAEM-RH").

3-2. The implementing organization is Department of Water, MAEM-RH.

4. Other Relevant Issues

4-1. Project Cost Estimate

The Team explained to the Djibouti side the project cost estimate as attached in Annex 1. Both sides confirmed that this cost estimate is provisional and would be examined further by the Government of Japan .

Furthermore, both sides confirmed that this project cost estimate should never be duplicated in any form nor released to any other party(s) until the relevant contracts are awarded by MAEM-RH. This embargo is for securing fairness of tender procedure.

4-2. Budget arrangement for operation and maintenance of the water supply facilities

The Team explained the estimated cost for management, operation and maintenance of water supply facilities as described in Annex-2 and requested the Djibouti side to allocate necessary budget if the grant is implemented.

The Team explained that if the village consumers cannot afford or fail to pay for the maintenance costs, MAEM-RH shall compensate. The Djibouti side agreed it.

4-3. Undertakings of the Djibouti side

In addition to the above undertakings, the Team requested the Djibouti side to carry out followings if the grant is implemented. The Djibouti side agreed to take necessary measures.

- a) Abide by major undertakings of the Government of Djibouti regarding Japan's general grant aid scheme.
- b) Arrange and pay for counterpart personnel and its activities, including travel allowances
- c) Construct fences or other kinds of protection for the water supply facilities, including housing for security personnel.
- d) Improve / maintain access roads to construction sites
- e) Obtain related licenses and permits

- f) Facilitate customs clearance for imported equipment and materials
- g) Secure lands for site office, base camp and stockyard for Japanese contractor and consultant

4-4. Capacity Development

Both sides concurred on the necessity of a technical assistance program so-called "Soft Component Program" in the Project and confirmed the contents of Soft Component Program as follows:

- Capacity enhancement of operation and maintenance skills
- Capacity enhancement of water resources exploration

The Djibouti side committed to deploy counterpart personnel at its cost to implement the Soft Component Program and bear their local cost if the grant is implemented.

4-5. Project Sites

The Projects Sites will be the below.

[Sabbalou, Zina Male(*), Daguiro(*), Sek Sabir, Assa Koma(*), Mindil, Afka Arraba, Hamboucta, Midgarra(*)]

4-6. Water Quality of Some Project Sites

- a) The Team stated that the groundwater in Project Sites with (*) marks contain Flouride or Nitrate above the WHO Guideline levels and may be hazardous to the health of village consumers.
- b) The Djibouti side understood the risks explained by the Team, but insisted that the Project Sites with (*) marks be included in the Project.
- c) The Team explained that it will include the Project Sites with (*) marks under the below conditions. The Djibouti Side understood the explanation and promised to cooperate.
 - Plates will be installed on each tap to warn that the water is not suitable for drinking. The water should be used for domestic use.
 - The MAEM-RH will regularly inform the inhabitants of the Project Sites with (*) marks that the water of the borehole is not suitable for drinking.
 - The MAEM-RH will be responsible for the operation and maintenance of the water supply facilities of the Project Sites with (*) marks.
 - Whatever risk that occur from the water quality of the Project Sites with (*) marks will be resolved by Djibouti Side.

4-7. Procurement of Borehole Building Materials

- a) The Djibouti side explained that the borehole building materials will be stored in the warehouse in the headquarters of MAEM-RH. Procured machinery will also be stored in the warehouse in the headquarters of MAEM-RH.
- b) When utilizing the above materials, the Djibouti side will only construct boreholes in the Southern Area of Djibouti. The Djibouti side will allocate necessary budget for construction of water supply facilities of the successful boreholes.
- c) The Djibouti side will prepare a borehole construction plan for the above materials and submit it to JICA Djibouti. The Djibouti side will report to JICA Djibouti of the progress of the borehole construction every 6 months.

4-8. Utilization of boreholes

- a) The Djibouti side insisted on utilizing the groundwater for agricultural and livestock

use, but both sides finally agreed that the Project's main objective is development of drinking water and only surplus water will be used for agricultural and livestock use. JICA side warned that overuse of boreholes above its capacity may result in permanent decline of groundwater level, permanent deterioration of groundwater quality and shorten the lifespan of pumps.

- b) All boreholes of test drilling have been sealed. The Djibouti side will be responsible for maintaining the successful test boreholes. Any vandalized boreholes at the timing of the detailed design will be out of the scope of the Project.
- c) Any activity regarding construction of boreholes or construction of water supply facilities around the Project sites will be reported to JICA by Djibouti side.

4-9. Situation of Sabbalou and Sankal

- a) The JICA Team explained that villagers in Sankal are using boreholes in Sabbalou for free because the existing boreholes in Sabbalou are maintained by MAEM-RH and not the villagers in Sabbalou. JICA is planning to construct a borehole in Sabbalou for Sankal villagers, and insisted that it should also be maintained by MAEM-RH.
- b) The Djibouti side will engage to arrange for operation and maintenance of the new Sabbalou borehole to be constructed in the Project.
- c) Taking into account the situation in Sankal, the Djibouti side insisted on necessity of transportation of water between Sabbalou and Sankal for water supply to Sankal. The JICA Team answered that provision of additional facilities and equipment in the Project, for transportation of water has been accessed as technically and economically difficult.

4-10. Provision of Spare Parts

The Djibouti side insisted for provision of 10 years worth of spare parts due to severe natural and fiscal conditions in Djibouti. The JICA Team explained that it will only be procured if the Djibouti side provides proper storage space and proper management. The Djibouti side promised to provide the above.

4-11. Concerns of the Djibouti Side

The Djibouti side explained its concerns as mentioned below.

- The solar pumps should be AC instead of DC.
- Batteries should be included.
- Installation of batteries and hybrid system which includes both generators and solar panels should be applied.
- The reservoir tanks should be made from concrete and blocks instead of FRP.
- The capacity of the reservoir tanks should be increased.
- The numbers of boreholes to be constructed by the Djibouti side utilizing the equipment procured by the Project should be increased.
- The parameters of the well logging equipment should be increased.
- The depth of water level measurement instruments should be more than 300 meters.

4-12. Further Initiatives by Djibouti

The Djibouti side will provide hospitals and schools in the project sites.

4-13. Northern Regions

The Djibouti side insisted the necessity of a similar project for the northern regions of Djibouti, because of the frequent draught and severe water supply conditions. The

Djibouti side will submit an official request of a project for the northern region through diplomatic channels. The Team mentioned that the successful implementation of the Project is essential for consideration of a project in the northern region.

End

Annex-1 : Project Cost Estimates

Annex-2 : Annual Costs

Annex-1: Project Cost Estimates

Confidential

Table-A. Cost borne by the Government of Japan

Items	Cost(million yen)
Facilities	233.9
Machinery and materials	159.8
Soft Component	19.4
Construction supervision	85.5
Total	498.6

Table-B. Costs borne by the Government of Djibouti at Construction Stage

Items	Cost(million DJF)
Construction of Fencing	16.2
Construction of Access Roads	1.2
C/P costs	5.1
Banking Arrangements	1.0
Total	23.5

Annex-2:Annual Costs

Table-C. Annual Costs to be borne by Government of Djibouti

Items	Cost(million DJF/year)
Fuel of the Car	0.04
C/P costs	0.16
Security	1.80
O/M of facilities of 5 villages**	0.10
Total	2.10

**: 5 villages include Sabbalou, Zina Male, Daguiro, Assa Koma, Midgarra

Table-D. Annual Costs to be borne by Village Committee(4 villages*)**

Items	Cost(thousand DJF)
Spare Parts	48.0
Security Guard + Valve operation	240.0
Sundry Expenses	4.0
Total	292.0

***: 4 villages include Sek Sabir, Mindil, Afka Arraba, Hamboucta

Table-E. Costs borne by the Government of Djibouti to construct boreholes****

Items	Cost (million DJF/year)
Mobilization/Demobilization	1.0
Drilling	8.0
C/P costs	9.0
Total	18.0

****: The costs are for construction of 10 boreholes. Total of 20 boreholes will be constructed by Djibouti side. Construction cost of water supply facility is not included.